

Buttet veut protéger les binationaux de FATCA

SUISSE - ÉTATS-UNIS L'accord FATCA doit entrer en vigueur le 1er juillet. Le conseiller national (PDC/VS) dénonce un manque de protection pour les binationaux.

Yannick Buttet (PDC/VS) s'en prend à FATCA. L'accord doit entrer en vigueur le 1er juillet. Selon l'option choisie par la Suisse, le traité prévoit que les banques helvétiques doivent transmettre les données bancaires des clients américains au fisc des États-Unis. «On savait qu'il y aurait des situations absurdes puisque même les filles au pair américaines qui viennent en Suisse sont soumises à FATCA, commente le conseiller national. Mais on découvre que l'accord va empêcher des citoyens suisses de vivre en Suisse!»

«Des Suisses discriminés»

L'accord parle effectivement de tous les citoyens américains. Sans exception. Les binationaux – helvético-américains – se retrouvent donc pris dans les mailles du filet. Résultat: les banques suisses préfèrent s'en débarrasser. «J'ai plusieurs exemples, explique Yannick Buttet, dont une femme dans ma propre commune à Collombey-Muraz (VS). La Raiffeisen lui a bouclé ses comptes. Elle ne peut plus prendre d'assurance-vie ou une hypothèque.» Selon l'écu, seule UBS fait parfois l'effort d'une analyse pointue des cas pour vérifier si l'argent a été bien déclaré aux États-

Unis. «Mais évidemment, les banques ne vont pas déployer tous ces efforts pour des gens qui ont peu ou pas de fortune. Au final, on empêche donc certains citoyens suisses d'avoir les mêmes droits que les autres. Et sans compte en banque, il est presque impossible de vivre en Suisse.» L'autre solution consiste à renoncer à la nationalité américaine, mais la démarche est des plus fastidieuses, précise encore l'écu. Autre solution: les binationaux peuvent ouvrir des comptes à l'étranger, «mais cela signifie que l'argent quitte la Suisse».

Des banques suisses qui se débarrassent des clients américains? Le phénomène n'est pas si nouveau. Jusqu'à présent, les banques avaient peur d'être inquiétées par la justice américaine. Mais désormais, avec l'approche de l'entrée en vigueur de l'accord FATCA, c'est la charge administrative de la transmission et de la vérification individuelle du cas qui leur fait peur. Yannick Buttet a donc déposé cette semaine une interpellation pour demander au Conseil fédéral de se positionner sur la question des binationaux. «Et si rien ne change, je déposerai une motion pour exiger que la transmission de données ne se fasse plus pour les binationaux», assure-t-il. En clair, cela représenterait une sacrée brèche, voire une remise en question totale de l'accord signé avec les États-Unis. Et pour l'instant, des élus de tous les partis politiques, y compris à gauche, ont signé l'interpellation du PDC valaisain.

Une autre solution

Pourtant, la proposition ne convainc pas Christophe Schwaab (PS/VD). «Les Américains seront tôt ou tard dans le viseur. Si ce n'est pas à cause de FATCA, ce sera par le biais de l'échange automatique d'information qui est en train de devenir un standard international», explique-t-il. En clair, il ne sert à rien pour l'écu socialiste de mener un combat perdu d'avance. «Ce d'autant plus que le Parlement a ratifié cet accord et que la tentative de récolter des signatures pour un référendum a échoué.»

Mais le conseiller national en est sûr: Yannick Buttet pose malgré tout une bonne question. Il propose donc une autre solution: le droit à chacun de posséder un compte bancaire. «Si le libre marché que Yannick Buttet défend tant par ailleurs échoue, des entreprises de service public doivent prendre le relais.» Concrètement, le Vaudois propose que, dans chaque canton, un établissement (par exemple les banques cantonales) prenne en charge les clients dont personne ne veut. «Évidemment, il faudrait prévoir une indemnité pour la prise de risque.» Pas sûr que le montant des amendes fixées récemment par les États-Unis donne envie à beaucoup de banques de jouer le jeu. **F. Mu.**



Actuellement à Champ-Dollon (GE), 50 à 60% des 800 détenus sont de confession musulmane.

Keystone/Salvatore Di Nolfi

«Il n'y a pas assez d'imams dans les prisons»

RELIGION Il n'y a pas encore de radicalisation islamiste dans les prisons romandes, selon les autorités. Pour empêcher son arrivée, il faut davantage d'aumôniers musulmans.

Dominique Botti

dominique.botti@lematin dimanche.ch

«L'islam radical n'existe pas dans nos prisons, affirme Mallory Schneuwly Purdie. Mais demain...» Cette universitaire lausannoise, spécialiste de l'islam dans les prisons suisses, interroge les politiques pénitentiaires romandes après la tuerie de Bruxelles. Même si beaucoup a déjà été fait pour répondre aux besoins des détenus musulmans, «il n'y a pas assez d'aumôniers musulmans dans nos prisons», explique-t-elle.

Depuis l'attaque du Musée juif de Bruxelles, qui a fait 4 morts en mai dernier, les prisons européennes s'inquiètent. L'assassin s'était en effet converti au radicalisme islamiste lors de sa détention en France. *Le Figaro* a sorti un chiffre effrayant: 150 éléments radicaux cherchent à fanatiser les prisonniers durant leur détention. Et chez nous?

La question n'a jamais été à l'ordre du jour

Il n'y a pas de poster de Ben Laden, d'imams autoproclamés et de communautarisation religieuse dans nos pénitenciers, rassurent les autorités romandes. «La question de l'islam radical n'a jamais été à l'ordre du jour de la CLDJP», ajoute Blaise Péquignot, secrétaire général de la Conférence latine des Départements de justice et police (CLDJP). Il peut y avoir parfois des illuminés – chrétiens ou musulmans, mais ils relèvent de la



«Actuellement, il y a entre trois et quatre imams dans les prisons vaudoises»

PASCAL GEMPERLI
Président de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM)

psychiatrie, jure un agent pénitentiaire. Bref pas de quoi s'alarmer, «mais nous restons attentifs», résume Constantin Franziskakis, directeur de Champ-Dollon (GE).

Anthony Brovarone, porte-parole des prisons vaudoises, explique que le canton tente depuis longtemps de répondre aux besoins des détenus de confession musulmane: «Les demandes émanent surtout en prison préventive, avant jugement, qui est une période de grande incertitude.» Dans les prisons romandes importantes, Bochuz (VD) et Champ-Dollon, ceux qui le désirent peuvent ainsi suivre la prière du vendredi en présence d'un imam, pratiquer le ramadan qui commence prochainement. Les prisons tiennent compte des régimes alimentaires des musulmans.

Cet état de fait se heurte toutefois à une nouvelle réalité. La population carcérale de confession musulmane augmente. Actuellement, elle représente entre 50 et 60% des 800 prisonniers de Champ-Dollon. A Bochuz, ils représentaient plus de 30% en 2012, selon Mallory Schneuwly Purdie. L'origine géographique change aussi: les détenus nord-africains, depuis les printemps arabes, se mélangent aux Balkaniques.

Aucun défraiement

Face à cette évolution, Philippe Cosandey, aumônier de prison vaudois, estime qu'il faut améliorer la reconnaissance officielle de l'islam en prison. Aujourd'hui, les imams qui parlent aux détenus ne sont pas défrayés. Ils ne sont pas professionnels et officient sur leur temps libre. L'imam Nasser Ghomraci est membre de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM). Il estime que sa présence derrière les barreaux est importante. «Je peux ainsi partager notre vision et notre pratique modérée de la religion.»

Pascal Gemperli, président de l'UVAM, dit qu'il y a actuellement entre trois et quatre imams pour les prisons vaudoises: «Il n'y en a pas assez. Il en faudrait davantage.» Selon lui, cette augmentation est le seul moyen d'encadrer les détenus en dérive et ainsi «d'endiguer l'islam radical en prison».

Selon Mallory Schneuwly Purdie, la CLDJP doit homogénéiser les politiques de ses membres. Exemple: Vaud et Genève assure la présence hebdomadaire d'un imam, alors qu'en Valais, par exemple, cette présence se fait au cas par cas. «Pourquoi cette différence? demande-t-elle. Il faut développer des solutions communes. En France, l'Etat a créé la fonction d'aumônier musulman sur tout le territoire.» ●



Yannick Buttet prend la défense des Suisses privés de compte en Suisse.

L'objectif d'Ecopop ne pourra pas être atteint avec des pilules

CONTRACEPTION Le chef de la DDC, Martin Dahinden, critique l'initiative. Pour lui, le contrôle des naissances passe par l'éducation.

La population suisse ne devrait pas augmenter au-delà de 0,2% par année, et au minimum 10% des sommes budgétées pour la coopération

et le développement avec les pays du tiers-monde seraient réservées à l'achat de contraceptifs et à la création de centres de planning familial. Voilà en résumé les exigences de l'initiative «Halte à la surpopulation» du groupe Ecopop qui cherche à limiter la croissance de la population sur terre. Ce texte a été refusé la semaine dernière par le Conseil national. Pour la première fois,

Martin Dahinden, chef de la Direction pour le développement et la coopération (DDC) a pris position à ce propos: «La distribution non contrôlée de moyens contraceptifs revient en tout cas à gaspiller les ressources.» Citant les contraceptifs contrefaits ou ayant passé la date limite d'utilisation, il estime que cela pourrait «avoir en plus des conséquences sanitaires».

«La qualité des contraceptifs, leur usage correct ainsi que la distribution aux personnes en ayant réellement besoin, sont trois éléments que seul un système de soins de base solide peut garantir.» Le seul fait d'investir de l'argent dans le contrôle des naissances ne permettra pas de stabiliser la croissance de la population, soit le but poursuivi par Ecopop, explique Martin Dahinden. Il

vaut mieux éduquer les femmes et fournir une éducation sexuelle aux jeunes. En outre, les exigences de l'initiative Ecopop sont contraires aux accords sur l'aide au développement. Pour le directeur de la DDC, «la Suisse se mettrait à l'écart au plan international et notre bonne réputation tout comme notre crédibilité en souffriraient.»

Claudia Gnehm